

AVENANT AU REGLEMENT TECHNIQUE MOTO VITESSE

Avenant n° 1

Catégorie mini moto 25 – 160 stock

- amortisseur d'origine à la moto ou libre du commerce 350 € maximum
- moteur l'appellation commerciale est YX 160 cc mais en réalité après calcul des volumes fait 162cc
- coupelles et ressorts de soupapes peuvent être modifiées pour la fiabilisation des moteurs
- double étrier de freins avant autorisé si d'origine (Bucci Moto / TCB)

Catégorie mini moto 25 – 190 stock

- moteur de 150 à 190 cc stock sans aucune préparation possible 4 tps 2 ou 4 soupapes maximum 22 cv à la roue arrière
- frein avant libre du commerce
- double étrier de freins avant autorisé si d'origine (TCB / Bucci Moto)

Catégorie scooter 70

- changement de dénomination : s'appelle désormais catégorie scooter
- de 70 à 100 cc 2 temps carburateur maximum diamètre 28 mm, moins de 25 cv

Superpole Mini Max 17

Catégories pit bike stock 125/160/190

- l'organisateur se réserve le droit de modifier le choix des catégories en fonction du nombre de pilotes, sur la base de 9 pilotes au tirage au sort à chaque dimanche de course.

Roulage libre et essai chrono

- catégorie 125 stock : ils rouleront en 2 séries A (numéros pairs) et B (numéros impairs) , le directeur de course se réserve le droit de panacher en fonction des niveaux si nécessaire.

Pit Bike 125 Stock

- Carburateur d'origine à la moto de 24 à 28 mm de diamètre maximum et non venturisé avec filtre à air d'origine ou type BMC.
- 1 Seule Moto par pilote dans cette catégorie.